

Conditions d'accueil pour les détachés d'enseignement à l'EFIR

Année scolaire 2023-2024

Agent : titulaire de l'éducation nationale, recruté par l'AEFE au 1^{er} septembre 2023

L'année d'installation :

Prise en charge des frais d'hébergement et de location de voiture **pendant le premier mois.**

Attribution d'une prime d'installation d'un montant de **5 000 SR** par adulte (+ **2 500 SR** par enfant).

Possibilité de contracter un prêt à taux zéro plafonné à **30 000 SR** et **intégralement remboursable dans l'année scolaire en cours.**

Conditions définies par l'école française internationale de Riyad à caractère non contractuel. Elles peuvent être modifiées annuellement par le conseil de gestion